



APRÈS LA PLUIE



Un quinquennat s'achève, un autre débute. Voici plusieurs mois que le mandat de celui qui se voulait un président « normal » a pris fin, et nous l'avons déjà presque oublié. Ces cinq années, marquées par les éléments autant que par les événements, ont pourtant de quoi retenir l'attention : averses, crachins, orages, inondations pour les uns, attentats, scandales, grèves, manifestations pour les autres. Le président sortant a cru résumer son quinquennat par ce bon mot : « gouverner, c'est pleuvoir ». Il pourrait lui servir d'épitaphe.

Quant aux professeurs, ce quinquennat fut pour eux aussi une épuisante marche forcée sous une pluie de réformes. Après des débuts plutôt encourageants, entre une laïcité réaffirmée et une réforme de la semaine des écoliers qui, avant d'entrer dans la négociation, paraissait consensuelle, de maladresses en improvisations, de concertations de façade en décisions imposées, la politique éducative s'est embourbée avant de s'enliser dans un mécontentement généralisé. Mais ce n'était encore rien ! Un changement de ministre plus tard, le collège fut pris pour cible par un ministre totalement ignorant de l'Éducation, avec le résultat calamiteux que l'on sait, suscitant une désapprobation plus grande encore.

Depuis, le président qui titubait sous les averses, costume trempé et cravate de travers, a été remplacé par celui qui marche, sur l'eau selon certains éditorialistes ([The Economist, 17 juin 2017](#)). Dans notre civilisation de l'image, ce changement de perspective médiatique n'est pas un détail. Et notre nouveau ministre de l'Éducation nationale marque lui aussi sa différence avec son prédécesseur.

Le précédent cultivait sa féminité conquérante, sa réputation de harpie au sourire méprisant, son idéologie surannée confondant égalité et égalitarisme, préférant le tirage au sort à la sélection par le mérite, le passage automatique au redoublement, en bref le nivellement par le bas plutôt que la promotion des plus travailleurs et des plus talentueux.

Notre nouveau ministre, ancien recteur de notre académie, est quant à lui un spécialiste de l'Éducation. Que l'on soit d'accord ou pas avec ses propositions, on ne peut lui dénier son implication et sa réflexion. De passage à Créteil, il a en particulier lancé les internats d'excellence, qui n'ont pas démerité, même l'on peut s'interroger sur leur coût et regretter le trop petit nombre d'élèves qui en bénéficient.

Surtout, il professe une volonté inhabituelle de s'appuyer sur les progrès de la science, et plus particulièrement des neurosciences, pour promouvoir une pédagogie rationnelle. Ce n'est pas une nouveauté : c'est une révolution ! **La pédagogie française va peut-être enfin sortir du long tunnel dogmatique qu'elle parcourt en tâtonnant depuis des décennies, sous les incantations serviles des progressistes autoproclamés et les huées des autres.**

Est-ce à dire que le soleil brille de nouveau, et que cent fleurs vont s'épanouir ? Au SNALC, nous connaissons trop l'Histoire, et avons trop souvent été déçus par le passé pour verser dans un optimisme béat. Nous connaissons les contraintes budgétaires, les handicaps sociaux et culturels de nombres d'élèves, dont les difficultés vont bien au-delà des méthodes et des moyens que l'on peut mettre en œuvre. Nous sommes conscients aussi de l'inertie du système éducatif et des dangers que présente la trop fameuse autonomie des établissements. C'est sans doute cette dernière, trop souvent présentée comme le remède miracle à nos maux, qui sera l'obstacle le plus sérieux de notre ministre.

Car enfin, que faut-il mettre derrière ce mot d'autonomie ? S'il s'agit de faire de chaque lycée, de chaque collège, une entreprise dont le proviseur ou le principal sera le *manager* tout-puissant, ayant pouvoir de recrutement des professeurs, voire des élèves, mais n'étant comparable de ses résultats devant personne, hormis le recteur, il n'en est pas question !

.../... Rappelons qu'un chef d'entreprise, en contrepartie de son pouvoir de recrutement et de décision risque sa carrière, et bien souvent son patrimoine. Et que l'État-actionnaire n'a jamais brillé par son efficacité comme en témoignent régulièrement la Cour des Comptes dans ses rapports, et des entreprises aussi diverses que EDF, SNCF, Areva... dans les médias.

S'il s'agit, en revanche, de faire confiance aux équipes locales – et non au seul chef d'établissement – en leur donnant une plus grande latitude dans la proposition d'options (latin, grec, bilangues, classes européennes, langues régionales...), dans l'élaboration de projets, **tout en maintenant des objectifs nationaux exigeants et certifiés par des épreuves ponctuelles et anonymes**, la discussion des modalités est possible, et sera sans doute fructueuse.

C'est donc un soleil encore timide qui paraît, après cinq années de nébulosités persistantes. C'est aussi sans doute la dernière chance pour l'École publique de regagner la confiance des classes moyennes. En cas d'échec, la fuite vers le privé, que ne limitent provisoirement que des capacités d'accueil insuffisantes, s'accroîtra, et rien ne l'arrêtera plus.

Loïc VATIN, Président académique

LES INSPECTEURS N'ONT PAS LE MORAL

Alors que le SNALC organise dans toute la France des congrès sur le thème de la souffrance au travail, rassemblant ainsi des centaines de collègues, il s'avère frappant de voir que toutes les catégories de personnels sont touchées par un mal-être croissant. Enseignants, personnels administratifs, personnels de direction et même les inspecteurs subissent ce phénomène d'une ampleur inquiétante.

Ainsi, à l'initiative de la CASDEN, une étude inédite⁽¹⁾ a été réalisée sur la qualité de vie des inspecteurs et leur moral professionnel. L'étude révèle dès les premières lignes que la plupart des grandes entreprises se préoccupent du moral de leurs salariés en diligentant des études réalisées par des grands organismes de sondage. « Pourtant on remarque que très rarement, pour ne pas dire jamais [...], le moral des personnels de l'Éducation nationale n'a retenu l'intérêt de ses responsables »⁽²⁾.

Le reste de l'étude montre des problèmes relationnels avec la plupart des acteurs du monde scolaire, ainsi qu'un mal-être inquiétant. Les quelques exemples chiffrés ci-dessous donnent un aperçu du problème :

- 59,5 % des inspecteurs pensent que leurs relations avec les parents d'élèves se sont dégradées.
- 47 % estiment leurs relations avec la hiérarchie peu ou pas du tout satisfaisantes.
- 97 % considèrent que leur volume de travail est trop lourd. Viennent en tête de leurs préoccupations : la gestion des conflits, les tâches administratives et les réunions. L'augmentation du volume de travail a surtout eu lieu ces quatre dernières années.
- 65 % considèrent leurs conditions matérielles de travail peu ou pas du tout satisfaisantes.
- 65% déclarent un moral professionnel moyen ou mauvais.

L'étude consacre ses dernières pages aux problèmes liés au risque avéré de *burn-out*, dont la prise en considération par les services de l'Éducation nationale s'avère plus qu'insuffisante.

Il devient donc urgent que le ministère prenne enfin conscience que le mal-être, voire la souffrance au travail est devenue un phénomène de grande ampleur, qui touche toutes les catégories de personnels. Il est urgent d'agir !

Précurseur en la matière, le SNALC a publié un memorandum sur la souffrance au travail⁽³⁾. Les personnels du premier degré pourront également consulter l'article de Françoise Auriol et Bérangère de Bourayne⁽⁴⁾ en ligne sur le site du SNALC.

Quant au SNALC Créteil, **nous allons organiser dès les premières semaines de cette rentrée scolaire un congrès académique consacré à la souffrance au travail, ouvert à tous** (syndiqués ou non), en compagnie de la GMF, notre partenaire juridique.

Ludovic GELLÉ, Commissaire paritaire

(1) *Le moral des inspecteurs. Qualité de vie au travail et épuisement professionnel*, Georges Fotinos, José Mario Horenstein : <http://www.casden.fr/content/download/667166/4534968/file/moral-des-inspecteurs.pdf>

(2) voir étude précitée page 13.

(3) *Mémorandum sur la souffrance des enseignants et autres personnels de l'Éducation Nationale*, Maxime Reppert : <https://snalc.fr/national/article/2640/>

(4) *Souffrance au travail dans le premier degré* : <https://www.snalc.fr/toulouse/article/2967/>

LE SNALC-CRÉTEIL

 <http://www.snalc.fr/creteil>

Président

Loïc VATIN

 07 82 95 41 42

 snalc.creteil@gmail.com

Trésorière

Damienne VATIN

4, rue de Trévis
75009 PARIS

Gestion académique

Loïc VATIN

Voir ci-dessus

Olivier DURAND

 09 63 65 71 95

 snalcdurand@orange.fr

Émilie LOUIS BOUZID

 01 74 50 26 25

 louisbouzid.snalc@gmail.com

Alain ERDÉLY

 06 73 74 86 19

 alain.erdely@ac-creteil.fr

Franck MOULS

 06 22 91 73 27

 snalc.mouls@orange.fr

Stagiaires

Ludovic GELLÉ

 ludovic.gelle@ac-creteil.fr



TPE : GARE AU PLAGIAT

Il existe aujourd'hui une mine inépuisable d'informations accessible à tous : Internet. Mais ce qui devrait être une chance pour le plus grand nombre, de pouvoir piocher ainsi à volonté dans cette masse de connaissances, sans même se déplacer, devient pour certains un piège dans lequel ils se fourvoient à leur insu.

Beaucoup d'élèves oublient que, si l'information est en libre service, n'importe qui peut aussi mettre en ligne absolument n'importe quoi. L'absence de vérification des sources entraîne de plus en plus d'élèves à tirer des extraits entiers de sites qui ne sont eux-mêmes que des TPE publiés les années précédentes par leurs camarades.

Il devient maintenant assez courant de voir passer des énormités auxquelles l'élève croit dur comme fer, car ce qui est en ligne ne peut que s'avérer exact, n'est-ce pas ? L'absence de discernement devient ainsi l'un des principaux combats du professeur de TPE. Travail harassant, lorsque l'on se trouve confronté à des individus dont le manque de culture scientifique et littéraire ne fait que croître d'année en année.

Le plagiat quant à lui, devient une maladie de plus en plus contagieuse. Il y a certes le plagiat volontaire, dans le but délibéré de tromper le jury en faisant un minimum d'effort. Heureusement fort rare, il relève d'une procédure disciplinaire.

Mais le plus pernicieux pour nos élèves, s'avère le plagiat « inconscient ». N'oublions pas que nous faisons face à une génération habituée à se servir gratuitement sur Internet, que ce soit pour les films, la musique, des recherches diverses et variées pour la vie quotidienne ou leur travail scolaire. Ainsi, **dans certains esprits, le copier-coller s'est instauré comme quelque chose de tout à fait naturel et se pratique sans même qu'il y ait la moindre conscience de tricher**, y compris si l'on ne cite pas ses sources.

Les professeurs encadrant les TPE se retrouvent donc

face à tout un travail d'éducation (voire de rééducation). De plus, il est essentiel que nos élèves comprennent l'intérêt de se référer à des sources fiables. Face à l'ampleur de la tâche, l'aide du professeur documentaliste peut s'avérer des plus précieuses. Il pourra contribuer à aider les élèves dans la vérification de leurs sources et à les guider pour établir dans les règles une bibliographie digne de ce nom.

Il ne faut pas hésiter à lire à l'ensemble de la classe, pour bien marquer les consciences, des extraits de la note de service n° 2017-024 du 14-2-2017⁽¹⁾ relative au plagiat. Elle définit la notion de plagiat et les sanctions encourues : « *Le non-respect des consignes relatives à la citation et à l'analyse des sources documentaires peut être doublement sanctionné lors de l'évaluation du TPE, d'une part au titre de la composante évaluant la démarche personnelle et l'investissement du candidat au cours de l'élaboration du TPE, d'autre part au titre de la composante évaluant la pertinence de la réponse à la problématique.* »

« *La production par un candidat d'un ou de documents identiques à une œuvre antérieure, lorsque peuvent être démontrées la volonté du candidat de tromper le jury sur la réalité du travail effectué et la conscience qu'il avait de se rendre coupable d'un plagiat, est susceptible de constituer une fraude qui rend son auteur passible d'une procédure disciplinaire* codifiée aux articles D. 334-25 et suivants du code de l'éducation. »

Le lecteur trouvera ci-dessous deux méthodes très simples déjà appliquées par de nombreux collègues pour détecter les plagiat. Mais en la matière, la prévention et la pédagogie jouent un rôle essentiel.

Continuons à exiger pour chaque recherche (et pas seulement pour les TPE) que les sources soient citées, afin que ceci devienne une habitude des plus naturelles.

Ludovic GELLÉ, Commissaire paritaire

(1) http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=113091

DEUX ASTUCES POUR DÉTECTER UN PLAGIAT

Pour le texte, il suffit d'aller dans un moteur de recherche, et de taper une ou deux phrases extraites du TPE. Le moteur renverra, s'il y a lieu, vers les sites d'où proviennent ces phrases. Il ne reste plus qu'à vérifier s'il n'a été copié que quelques lignes et le cas échéant de s'assurer que le site en question apparaît dans la bibliographie.

Dans le cas d'un TPE présenté sous forme d'un site internet, la recherche peut être faite à partir de photos, pour voir si ces dernières ont été réellement prises par le candidat ou copiées. Sous Firefox : choisir une photo, faire un clic droit puis *copier l'adresse de l'image*. Aller dans Google, cliquer sur *images*, cliquer sur l'appareil photo, puis coller le lien copié précédemment. Le moteur de recherche va fournir toutes les images identiques, même si le nom de cette dernière a été changé ! On peut alors vérifier si le candidat est bien l'auteur de l'image, ou dans le cas où il prétend ne pas l'être, si la bibliographie mentionne la source.

TRAITEMENTS

Voici les dates prévisionnelles de versement de nos traitements pour les mois à venir.

MOIS DE LA PAYE	DATE DE VIREMENT
SEPTEMBRE	Mercredi 27
OCTOBRE	Vendredi 27
NOVEMBRE	Mardi 28
DÉCEMBRE	Mercredi 20
JANVIER	Lundi 29
FÉVRIER	Lundi 26
MARS	Mercredi 28
AVRIL	Jeudi 26
MAI	Mardi 29
JUIN	Mercredi 27

COLLOQUES ACADÉMIQUES

*Souffrance au travail et évolutions professionnelles possibles :
reconversion, mobilité au sein ou à l'extérieur de la fonction publique*

Judi 28 septembre de 9 h à 17 h

au **TIMHOTEL, Paris XIII^{ème}**

Judi 23 novembre de 9 h à 17 h

à l'hôtel-restaurant **Le Grand Monarque, Melun**

Avec, en particulier, la participation pressentie des intervenants suivants :

- **Albert-Jean Mougin**, vice-président national du SNALC, chargé des affaires juridiques
- **Rémi Boyer**, responsable de Mobi-SNALC (accompagnement individualisé à distance aux professeurs en difficulté au travail ou souhaitant réaliser une évolution professionnelle)
- **Deux avocats** spécialisés en droit du travail
- Des représentants de la **GMF**

Ce colloque est **ouvert à tous les personnels de l'académie de Créteil, adhérents ou non**. N'hésitez donc pas à diffuser cette invitation à tous vos collègues susceptibles d'être intéressés.

Le nombre de places étant limité, ne tardez pas à vous inscrire via le formulaire accessible sur notre site :

www.snalc.fr/creteil

burnout, fatigue intense, épuisement, surcharge de travail, difficultés de concentration, sentiment d'incompétence, stress, désocialisation, démotivation, déprime, perte de plaisir à travailler, mal au dos, surmenage, insensibilité, perturbations du sommeil, abus de cigarettes, rupture du corps, tristesse, en faire toujours plus, désintérêt pour le travail, conflit, douleurs corporelles, frustrations, manque de reconnaissance, perte de confiance en soi, sentiment d'isolement, outils, peson de médicaments, marque de soutien, succès, marque de temps, déshumanisation, cynisme.

INTRA 2017

Il est fréquent que des collègues qui sollicitent nos conseils lors de l'intra soient surpris de recevoir des réponses apparemment contradictoires d'une discipline à l'autre.

Afin de vous permettre de comprendre un peu mieux pourquoi un avis judicieux pour l'un peut être aberrant pour l'autre, nous vous proposons le tableau ci-contre. Il est tiré des résultats de cette année.

On note immédiatement que les taux d'affectation par département sont très variés, ce qui révèle de **fortes disparités locales** des besoins et des attractivités selon les disciplines.

Plus remarquable encore, on constate que certaines disciplines ne voient aucun candidat affecté en ZR (zone de remplacement). C'est le cas en Anglais, en Lettres classiques, et en Mathématiques. C'est le signe d'un **manque de professeurs dans ces disciplines**, car le Rectorat privilégie logiquement les affectations sur poste fixe.

À l'issue du mouvement, il restait 27 chaires vacantes en Anglais, 25 en Lettres classiques, et 171 en Mathématiques ! Et encore, ces chiffres ne prennent pas en compte les nombreux collègues qui ne prendront pas leur poste pour diverses raisons (disponibilité et renouvellement de stage essentiellement).

Dans d'autres disciplines, les TZR sont très nombreux. C'est parfois parce qu'il y a des collègues en grand nombre, comme en EPS ; parfois parce que les besoins ne permettent pas de créer des postes. C'est particulièrement le cas en Éducation musicale et en Arts plastiques, où il est rare qu'il y ait plus d'un poste par collège, mais où un professeur seul suffit rarement.

Émilie LOUIS-BOUZID, Commissaire paritaire

DISCIPLINE	DEP	Total	%Total	CLG	LP	LYCÉE	ZR
ALLEMAND	077	24	39%	63%		17%	21%
	093	22	36%	55%		32%	14%
	094	15	25%	53%		33%	13%
ANGLAIS	077	103	29%	69%		31%	0%
	093	157	44%	75%		25%	0%
	094	94	27%	63%		37%	0%
ARTS PLASTIQUES	077	46	51%	61%		4%	35%
	093	31	34%	58%		0%	42%
	094	13	14%	54%		0%	46%
DOCUMENTATION	077	43	31%	56%	7%	35%	2%
	093	82	59%	63%	5%	32%	0%
	094	15	11%	47%	0%	47%	7%
ÉDUCATION MUSICALE	077	27	32%	67%		0%	33%
	093	38	45%	71%		0%	29%
	094	20	24%	60%		0%	40%
EPS	077	124	29%	59%	2%	19%	21%
	093	215	50%	47%	9%	10%	34%
	094	88	21%	49%	3%	15%	33%
ESPAGNOL	077	67	30%	54%	9%	25%	12%
	093	91	41%	49%	12%	26%	12%
	094	62	28%	48%	10%	34%	8%
HISTOIRE GÉOGRAPHIE	077	109	30%	46%		19%	35%
	093	169	47%	44%		31%	25%
	094	83	23%	51%		33%	17%
LETTRES CLASSIQUES	077	9	18%	67%		33%	0%
	093	22	43%	86%		14%	0%
	094	20	39%	80%		20%	0%
LETTRES MODERNES	077	166	32%	49%		18%	33%
	093	235	45%	56%		14%	30%
	094	116	22%	53%		23%	23%
MATHÉMATIQUES	077	150	36%	73%		27%	0%
	093	143	35%	58%		42%	0%
	094	119	29%	59%		41%	0%
PHILOSOPHIE	077	22	43%			50%	50%
	093	13	25%			46%	54%
	094	16	31%			94%	6%
SVT	077	49	24%	37%		16%	47%
	093	107	52%	42%		23%	35%
	094	48	24%	42%		21%	38%
SES	077	20	36%			60%	40%
	093	19	34%			58%	42%
	094	17	30%			59%	41%
PHYSIQUE-CHIMIE	077	63	28%	49%		43%	8%
	093	95	42%	40%		40%	20%
	094	66	29%	33%		62%	5%